



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2020

n° 07-2020

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **MERCREDI 4 MARS 2020 à 14 heures 30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine) par convocation du 26 février 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

##### Membres titulaires :

M. André DENOT	Conseiller départemental Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente du SMPH
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL M. Jean-Manuel COUSIN	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô Conseiller régional

##### Membre suppléant :

M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Représentant M. Gilles QUINQUENEL
-------------------	--

#### ETAIENT EXCUSES :

Mme Florence MAZIER M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseillère régionale Conseiller départemental
M. Gilles QUINQUENEL M. François BRIERE	Président de Saint-Lô Agglo Maire de Saint-Lô 3 <sup>ème</sup> vice-président du SMPH
Mme Marie-Pierre FAUVEL	Conseillère départementale

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du président,

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve le compte de gestion 2019**, établi et présenté par Madame le Payeur départemental de la Manche, qui fait apparaître les résultats suivants :

**- en section d'INVESTISSEMENT :**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>en €</b>
RECETTES 2019	1 846 534,10 €
DEPENSES 2019	2 068 461,17 €
Solde d'exécution -	221 927,07 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	515 745,02 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>293 817,95 €</b>
Restes à réaliser	102 551,20 €

**- en section de FONCTIONNEMENT :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>en €</b>
RECETTES 2019	2 931 649,26 €
DEPENSES 2019	2 735 801,26 €
Solde d'exécution	195 848,00 €
Excédent antérieur reporté	319 637,66 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>515 485,66 €</b>

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat Mixte,**



André DENOT

